ment celle du camphre. Au reste, le champ même de ses applications empiriques révèle en lui une qualité antispasmodique des plus éprouvées. Il n'est peut-être pas un trouble nerveux, un spasme ou une maladie dans laquelle ces éléments interviennent, qui n'aient été l'occasion de l'emploi de ce moyen : les palpitations nerveuses du cœur (Lombard, de Genève), les toux spasmodiques (Alquié), les accidents hystériques, de quelque nature qu'ils soient, quel que soit leur siége, obéissent à l'action antispasmodique du camphre. L'odoration de cette substance ou son humage, sous forme de cigarettes, sont des moyens dont on a abusé, mais qui montrent que l'inhalation est, pour le camphre comme pour toutes les autres essences, le chloroforme, les éthers, une voie d'introduction des plus utiles. De là à faire inhaler le camphre dans un appareil convenable il y a une transition naturelle, et je ne doute pas que ce mode d'emploi du camphre n'entre plus tard dans nos habitudes thérapeutiques (1).

6° *Antispasmodiques tirés de familles diverses.* — En dehors de familles botaniques telles que les Labiées, les Ombellifères, et dont la caractéristique générale est l'existence d'essences à action antispasmodique, il en est un certain nombre qui renferment des médicaments de cette nature, les uns indigènes, les autres exotiques. Je me contenterai de citer : le *muguet* ou lys des vallées (*Convallaria maïalis*), de la famille des Liliacées,

(1) **258.** Le *camphre* se donne à l'intérieur sous des formes diverses :

1° En *pilules :*

℞	Camphre.....	1 gram.
	Poudre de gomme arabique....	1 —
	Miel.....	q. s.

F. 10 pilules de 20 centigr. chacune.

2° En *émulsion* (camphre, 50 centigr. à 1 gram.; huile d'amandes douces, 5 gram.; gomme arabique, 10 gram.; eau, 500 gram.).

3° En *lavement :*

℞	Camphre.....	de 20 centigr. à 1 gram.
	Jaune d'œuf.....	N° 1.
	Décoction de guimauve.....	250 gram.
	Laudanum.....	5 gouttes.

Il est utile de se rappeler, si on voulait faire entrer ces préparations dans des potions ou dans des lavements, que l'*alcool camphré* du Codex contient 1 gramme de camphre par 7 grammes d'alcool ; l'*eau-de-vie camphrée,* 1 gram. de camphre par 40 gram. d'eau-de-vie [134], et l'*huile camphrée,* 1 gram. de camphre par 9 gram. Si l'on était pris au dépourvu, on pourrait préparer avec celle-ci et de la gomme arabique, soit une émulsion, soit un lavement camphrés.

dont les fleurs sont employées à titre d'antispasmodique (1) ; la *millefeuille* (*Achillea millefolium*), de la famille des Synanthérées, considérée par Chomel et Hufeland comme un antispasmodique éprouvé (2) ; la *pivoine* (*Pœonia communis*), Renonculacée indigène (3); la *primevère* (*Primula veris*), de la famille des Primulacées, vantée comme antispasmodique par Boerhaave, Lieutaud (4) ; l'*œillet rouge* (*Dianthus caryophillus*), de la famille des Dianthées (5) ; l'essence d'*Eucalyptus globulus* (6) et celle de *Cajeput* (*Melaleuca minor*) (7), fournies toutes les deux par la famille des Myrtacées, etc. J'allongerais sans profit cette énumération, la médication antispasmodique étant, on le voit, une de celles qui sont le mieux fournies.

Au reste, et cette remarque s'adresse à toutes les essences, les accidents qu'elles produisent par une odoration prolongée (le séjour dans une chambre fraîchement peinte, l'intoxication par l'odeur des fleurs et des serres, celle que détermine l'essence de néroli chez les ouvrières qui pèlent les oranges dans les fabriques de curaçao, en fournissent des exemples) montrent qu'en vertu de l'adage « *quod nocet prodest* », il y aura dans l'inhalation des essences une médication très-énergique quand elle aura été méthodisée. La médecine des potions et des lavements antihystériques est destinée, j'en suis convaincu, à être remplacée, en grande partie, par celle des essences inhalées dans des appareils convenables.

Arrivera-t-on aussi à faire pénétrer certaines essences, employées à titre d'antispasmodiques, par voie d'injection dans le tissu cellulaire? Je n'en doute pas, et je poursuis en ce moment

(1) **259.** Le *muguet* s'emploie en *infusion,* dans les proportions de 10 des fleurs fraîches pour 1,000 ; sous forme d'*eau distillée,* 20 à 50 grammes.

(2) **260.** On donne la *millefeuille* en infusion (20 à 30 grammes des sommités fleuries pour 1,000 d'eau).

(3) **261.** La *teinture de pivoine* au 5e se donne à la dose de 1 à 4 gram.; on se sert d'un *sirop de fleur* préparé au 7e, à la dose de 30 à 60 gram.

(4) **262.** On se sert des *fleurs de primevère* en infusion.

(5) **263.** Le Codex a conservé la formule d'un *sirop d'œillet rouge,* qui sert à aromatiser les potions antispasmodiques, à la dose de 25 à 50 gram.

(6) **264.** L'*essence d'eucalyptus* se donne en potion aux doses de 5 à 20 gouttes.

Potion à l'essence d'eucalyptus :

℞	Essence de'ucalyptus.....	10 gouttes.
	Sucre blanc.....	5 gram.
	Eau de mélisse.....	100 —
	Sirop de Tolu.....	30 —

(7) **265.** L'*essence de cajeput* se donne aux mêmes doses.

des expériences sur les animaux, dans le but de constater l'innocuité de ces injections d'essences au point de vue des effets locaux.

L'odoration empirique par ce qu'on appelle en parfumerie les *flacons* et les *bouquets* produit à la longue une intoxication chronique, que j'ai proposé d'appeler *l'ivrognerie des parfums* et dont j'ai signalé les dangers dans un autre ouvrage. (*Entret. famil. sur l'hygiène*, 5e édition; Paris, 1870, p. 288). Stanislas Meunier a cité le fait d'une dame qui éprouva les accidents les plus variés et les plus sérieux sous l'influence d'une atmosphère constamment saturée de la senteur du patchouli (*Plectranthus graveolens*). Le camphre peut, à la longue, produire des accidents de ce genre. L'hygiène a mission de les signaler, et la thérapeutique doit y trouver un enseignement et une ressource.

§ 8. — Antispasmodiques d'origine pyrogénée

La distillation sèche des matières organiques engendre des produits empyreumatiques doués de propriétés antispasmodiques. J'ai dit plus haut que l'odeur de plume grillée ou de corne brûlée, dont la notoriété a constaté l'efficacité pour mettre fin aux accès hystériques, est constituée par des produits volatils qui se rattachent à ce groupe. Il est un certain nombre de préparations de ce genre auxquelles on attachait jadis une grande valeur et dont nous avons peut-être trop désappris l'usage. Le Codex de 1866, en en maintenant la formule, a consacré en quelque sorte la réalité de leurs propriétés. Je citerai: le *sel volatil de corne de cerf* (1), ou *carbonate d'ammoniaque empyreumatique*, le *sel volatil de succin* (2), la *liqueur de corne de cerf succinée*, l'*huile animale de Dippel* (3). Toutes ces substances étaient

(1) **266.** Le *sel volatil de corne de cerf* est du carbonate d'ammoniaque cristallisé, imprégné de produits empyreumatiques et recueilli dans la distillation sèche de la corne de cerf. On le donnait jadis à la dose de 20 centigr. à 2 gram.

L'*esprit volatil de corne de cerf* et l'*huile volatile de corne de cerf* sont deux liquides de densités différentes, volatils, et qui se rendent dans le vase qui reçoit les produits de décomposition de la corne de cerf par le feu. Dose de 20 centigr. à 2 gram.

(2) **267.** La distillation du *succin* donne aussi deux produits analogues: une *huile volatile de succin* et un *esprit volatil de succin*, qui se donnent aux mêmes doses que les préparations correspondantes de corne de cerf.

(3) **268.** L'*huile animale de Dippel* n'est que de l'huile volatile de corne de cerf purifiée par plusieurs distillations. Dose, de 10 à 40 gouttes.

jadis très-employées et entraient dans beaucoup de médicaments antispasmodiques composés.

Je signalerai, à ce propos, les propriétés de sédation nerveuses du *pétrole* et du *naphte*. Le naphte n'est, on le sait, que le produit de la distillation du pétrole avec de l'eau, distillation dans laquelle se dégagent trois liquides de points d'ébullition différents : le *naphte*, le *naphtène* et le *naphtole*. Pour l'usage interne, le naphte doit être substitué au pétrole. Les Anglais font un grand usage, à titre de médicament sédatif, antispasmodique (1), d'un produit appelé *medicinal naphta* ou *rectified pyroxylic spirit*, et qui n'est autre chose qu'un hydrate d'oxyde de méthyle (C^2H^3O, HO).

La *naphtaline*, l'un des produits du goudron de houille, est encore peu usitée, mais cette substance est certainement digne d'attention (2).

Ici encore, comme pour les essences, je ferai remarquer que l'odoration de ces produits, rendue très-facile chez les hystériques par la perversion habituelle de leur sensibilité olfactive, pourrait remplacer avec avantage l'usage intérieur.

Je rattacherai à ce groupe les vapeurs et le gaz qui se dégagent dans les chambres d'épuration du gaz de l'éclairage et dont Berthold et Commenge ont signalé, en 1864, les heureux effets dans le traitement de la coqueluche. C'est là un fait thérapeutique qui, aujourd'hui, est hors de doute, et il est bien peu de médecins qui ne doivent des succès à ce moyen. Burin du Buisson et de Maillard, prenant pour point de départ l'analyse des produits complexes qui se dégagent des épurateurs et éliminant ceux de ces produits qui leur semblaient inutiles ou nuisibles, ont proposé l'inhalation d'un produit liquide artificiel, désigné par eux sous le nom de *gazéol* (3). Il reste à démontrer cliniquement que le gazéol a sur la coqueluche la même influence favorable que les vapeurs des épurateurs.

§ 9. — Eaux minérales à action antispasmodique

Le nombre des eaux véritablement sédatives et pouvant produire une action antispasmodique n'est pas considérable. Ussat,

(1) **269.** Le *naphta médicinal* se donne dans une potion convenablement édulcorée, à la dose de 5 à 20 minims (5 à 20 gouttes).

(2) **270.** La *naphtaline* se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gram. dans un looch.

(3) **271.** Burin du Buisson et de Maillard font dissoudre 1 gr. de naphtaline impure dans 10 gram. de benzine; on verse dans 1 kilogr. d'ammoniaque impure du gaz à 20°, et l'on ajoute 10 gram. d'acétone et